

Climat-Énergie : la France doit se donner les moyens - Avis sur les projets de SNBC et de PPE

Déclaration des groupes des associations et de la CFDT

Les transitions et la cohésion sociale, orientations stratégiques du CESE, sont au cœur de l'avis qui nous est soumis aujourd'hui et qui vient compléter celui que nous avons adopté le 12 mars dernier, *Fractures et transitions : réconcilier la France*.

Ces nouvelles programmations pluriannuelles de l'énergie et stratégie nationale bas carbone prennent acte des retards cumulés dans l'évolution du mix énergétique, le développement des énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments et l'évolution des transports. Malgré de nombreuses concertations et une meilleure qualité que l'exercice précédent, elles n'affichent pas encore d'engagements assez précis et surtout pas à la hauteur des enjeux que sont l'urgence climatique et la cohésion sociale. Il en est ainsi de la filière nucléaire dont son avenir est reporté à un nouveau débat en 2021.

L'absence de plan d'investissement, permettant d'engager concrètement les transitions nécessaires, est préjudiciable, d'autant que la remise en cause de la contribution climat-énergie ne donne aucune assurance sur le financement. Redéfinir une nouvelle trajectoire tout en prenant les mesures adaptées pour garantir son acceptabilité par les citoyens et les citoyennes est donc nécessaire. De même, sous couvert de pragmatisme, la SNBC réduit à 300 000 le nombre de logements devant être rénovés par an, contre 500 000 aujourd'hui. L'avis préconise, à juste titre, un plan ambitieux de rénovation des passoires thermiques avec des moyens adaptés pour les éradiquer d'ici 2030. Il semble par ailleurs essentiel de prioriser les logements habités par les populations les plus fragiles, aujourd'hui victimes d'une précarité énergétique forte et dommageable.

Par ailleurs, les territoires sont une clé essentielle dans la réussite de la transition énergétique et la cohésion sociale. Les doter de moyens concertés et pérennes est donc, là aussi, indispensable, tout comme la mise en place d'un traitement adapté des entreprises de l'économie sociale et solidaire du secteur, dont l'une des priorités est le développement durable du territoire par la mobilisation citoyenne.

L'avis constate à juste titre que la transition énergétique ne pourra se faire sans une réflexion sérieuse sur le mix électrique, sur l'évolution de la filière nucléaire et sans un soutien approprié aux filières émergentes que sont le biogaz et bio méthane, les énergies marines renouvelables et celles à venir. Chacune jouera un rôle déterminant dans les territoires pour l'emploi et l'évolution du mix énergétique.

Enfin, pour les groupes des associations et de la CFDT, afficher l'ambition de la neutralité carbone pour lutter contre le réchauffement climatique impose dans le même temps d'engager plusieurs programmations pluriannuelles : celle de l'industrie, celle de la recherche, celle, comme le prévoit la loi de transition énergétique pour la croissance verte, de l'emploi et des compétences indissociables des deux autres. De nombreux secteurs vont connaître de rapides mutations plus ou moins profondes avec des emplois supprimés ou créés, mais aussi des évolutions de métiers qui nécessitent de nouvelles compétences. Ne pas construire ce plan d'action, comme c'est le cas aujourd'hui, c'est tout simplement aller à l'échec, échec environnemental, échec social et échec économique.

Les groupes des associations et de la CFDT ont voté l'avis.